



# SNUipp –FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Education Nationale.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

**Mardi 13 juin 2017**

- 1) Rythmes scolaires
- 2) Temps partiels
- 3) 2<sup>ème</sup> Mouvement
- 4) Mouvement des IEN

## 1) Rythmes scolaires

**Le CSE (Conseil Supérieur de l'Education) s'est réuni la semaine dernière et le vote pour le nouveau décret instaurant une nouvelle dérogation (retour à 4 jours) a eu lieu.**

**Le SNUipp-FSU a voté POUR.**

**Du côté des autres syndicats enseignants du public :**

- le Snalc-FGAF a voté **pour** ce nouveau décret (avec les voix du **SNUipp-FSU**, 21 pour au total)
- **l'UNSA**, le **Snudi-FO** et SUD Éducation ont voté **contre** (35 contre) ;
- le **SGEN-CFDT** et la CGT Educ'action **ont refusé de voter** (15 refus de vote) ;
- 1 abstention (quelqu'un du ministère)

**Bien évidemment, le SNUipp-FSU n'est pas dupe :**

Il faut mettre en relation ce projet de décret avec la volonté du nouveau gouvernement de réduire considérablement et à court terme l'aide apportée aux municipalités pour le périscolaire.

D'autres considérations plus immédiates et plus électoralistes sont également dans la visée de celui-ci.

**Et maintenant, pour les conseils d'école qui veulent un changement de rythmes, comment procéder ?**

Bien que le décret ne soit pas validé avant sa présentation au CTM (21 juin), **d'ores et déjà**, les conseils d'école qui souhaitent des changements de rythmes peuvent écrire au DASEN, en informant l'IEN et le SNUipp-FSU. L'IA-DASEN du Haut Rhin a déjà reçu plusieurs demandes.

## La procédure :

- Chaque conseil d'école doit préciser, en termes simples, l'organisation de la semaine scolaire souhaitée par le conseil. Il suffit ensuite d'envoyer la demande de dérogation à l'IA DASEN du Haut Rhin.
- La mairie procède de même après délibération du Conseil Municipal.

**Attention** : Si les deux parties ne sont pas d'accord, alors l'organisation du temps scolaire reste le même que précédemment.

**Précision** : Les PEDT ne sont pas obligatoires pour passer aux 4 jours (journées de 6h) sur 36 semaines. Ils restent obligatoires pour :

- déroger au cadre strict du "décret Peillon" avec des journées dépassant les 5h30 ou le choix du samedi matin à la place du mercredi matin ;
- déroger aux 9 demi-journées en organisant la semaine en 8 demi-journées sur 5 matinées ("décret Hamon") ;
- passer aux 4 jours avec des semaines inférieures à 24h et un rattrapage sur les vacances.

**Lire l'article** : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article4284>

## 2) Temps partiels

Les résultats des temps partiels sur autorisation arrivent au compte-goutte. Si vous êtes concerné par un refus, il faut faire une demande de **recours gracieux** ; c'est-à-dire un courrier explicitant le plus possible votre demande.

Pensez à nous envoyer une copie de votre recours !

Et toujours, la pétition à signer pour dénoncer ces refus !

<https://www.change.org/p/snuipp-fsu-68-stop-au-refus-des-temps-partiels>

## 3) 2<sup>ème</sup> Mouvement

Toutes les explications sur le 2<sup>ème</sup> mouvement :

[http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Mouvement\\_2017\\_2e\\_phase.pdf](http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Mouvement_2017_2e_phase.pdf)

Pour rappel, les dates du 2<sup>ème</sup> mouvement :

- 29 et 30 juin : Groupe de travail (phase informatique et manuelle)
- 3 juillet : CAPD validation des travaux du GT

Venez à nos permanences, nous pourrions alors comprendre au mieux vos souhaits !

**Lundi 26** et **Mardi 27 juin** de **16h à 18h** à **Mulhouse** (local du SNUipp-FSU68 19 bld Wallach) et à **Colmar** (site de l'ESPE)

N'oubliez pas de nous envoyer votre fiche de contrôle syndicale !

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article3889>

#### **4) Mouvement des IEN**

De nouvelles nominations ont eu lieu suite à la CAPN de ce mardi 13 juin 2017.

MULHOUSE 2 : CONROY Jérôme

MULHOUSE 1 : MICHELAT Vincent

THANN : TOURNIER David